

Nombre de membres**Séance du jeudi 06 avril 2023****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 12**Sont présents:** Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO**Votants:** 13**Représentés:** Céline ASTRIE**Excuses:****Absents:** Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU**Secrétaire de séance:** Didier DEMBLANS

Secrétaire de séance: M Demblans Didier

Le procès-verbal de la séance du 16/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

Objet: Compte administratif et compte de gestion 2022: pour le budget annexe lotissement - 2023 25*Vu la nomenclature M14,
Vu le budget primitif 2022,
Vu l'exécution comptable 2022,*

Il est présenté les résultats de l'exécution comptable 2022, dont les résultats sont ci-dessous résumés :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2021		142 126.90		
Réalisé en 2022	0	44 666.67		
Résultat de clôture 2022(dépenses-recettes)		44 666.67		
Y compris avec le report N-1	0	186 793.57	0	0

Responsable de la commission finances, présente le détail par sections.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces éléments sont conformes au compte de gestion tenu par les services de la Trésorerie.

Monsieur le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ne participe pas au vote.

Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité

- APPROUVE les comptes 2022 du budget annexe lotissement de la commune tels que présentés.

Objet: Taux des taxes de la fiscalité locale 2023 - 2023 26

Vu la loi de finances pour 2020, portant notamment réforme fiscale,

Vu la nomenclature M57,

Vu l'état 1259 reçu,

Monsieur le Maire rappelle les taux précédemment fixés :

	T a u x référence 2022	T a u x référence 2023	B a s e s prévisionnelles 2022	B a s e s effectives 2022	B a s e s prévisionnelles 2023
Taxe d'habitation (TH)	0	11.13 %	0	57 234	61 298
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	26.28 %	26.28%	615 700	616 462	662 900
Taxe sur les propriétés non bâties (TFNB)	37.28 %	37.28%	72 000	72 187	77 200

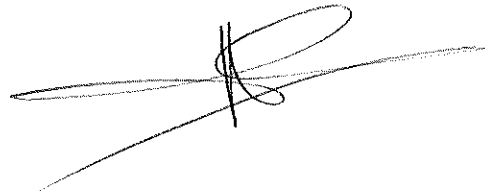
Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité

- RECONDUIT les taux de fiscalité locale pour l'année 2023 tels que suivants

TFPB.....26.28%

TFNB.....37.28%.

- APPROUVE le taux de fiscalité sur la taxe d'habitation (TH) de 11.13 % ..



Objet: Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57 - 2023 27

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

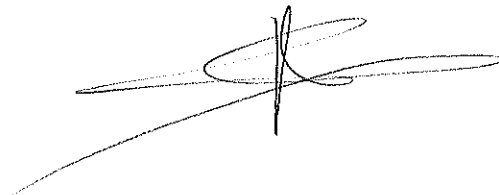
Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité

- DECIDE à autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- DECIDE d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.



Objet: Budget primitif 2023 pour le budget principal - 2023 28

*Vu la nomenclature M57,
Vu le compte administratif 2022,,
Vu l'affectation des résultats 2022 au budget 2023,*

Monsieur le Maire présente la proposition budgétaire 2023 ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2022	0 €	1 671 217.05 €	€	156 820.84€
Prévu 2023	2 418 900€	747 682.95€	2 334 827€	2 178 006.16€
Total	2 418 900€	2 418 900€	2 334 827€	2 334 827€

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse, notamment les charges de gestion générale (énergie, entretien voirie).

Les recettes de fonctionnement sont également en hausse aussi dû essentiellement par l'affectation du résultat du budget lotissement. Cette recette reste exceptionnelle.

Les contributions fiscales augmentent du fait de la réintroduction de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Les dotations sont en légère hausse, notamment pour la DSR : 197 827 € en 2023 contre 183 114 € en 2022.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est augmenté par l'affectation exceptionnelle du résultat du budget lotissement

Un point est fait sur le tableau du personnel :

Postes ouverts : 2 postes adjoint administratif à 17.50/35^{ème} chacun (occupés par 2 agents titulaires en disponibilité). Non pourvus.

- Poste adjoint administratif pourvu par 1 agent non –titulaire.

- Postes de rédacteur/principal 2^{ème} classe / principal 1^{ère} classe (déroulé carrière Noémie, poste de rédacteur principal 1^{ère} classe ouvert.

Poste d'adjoint technique à 8.50/35^{ème} (entretien bâtiments publics) : pourvu par 1 agent non-titulaire.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2023 tel que présenté.



Objet: Subventions aux associations - 2023 29

Vu la nomenclature M57,

Vu le budget primitif 2023,

Vu les demandes reçues par différentes associations du territoire,

Vu la délibération 2020-52 du 08/10/2020 par laquelle le Conseil municipal fixe notamment les principes généraux d'attribution,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé par délibération les principes généraux de subventions aux associations :

- Examen en commission d'action sociale,
- Dossier de candidature (dernier compte-rendu d'assemblée générale, avec rapport moral et financier, présentation de la destination de la subvention et objectif recherché, présentation du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires de la commune.

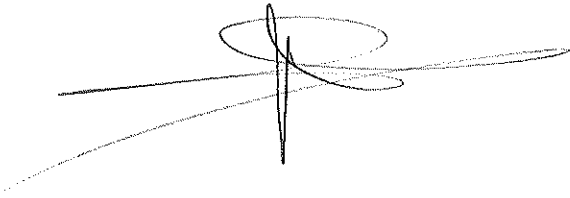

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions 2023 aux associations :

Types	associations	2022	2023
Association extra-municipale à vocation culturelle			
Association municipale à vocation culturelle	Comité des fêtes de Parisot		2450€
Associations extra-municipales enfance	Coopérative scolaire de Peyrole	160€	160 €
	Association Parents d'Elèves de Parisot-Peyrole	200€	200 €
	association de gestion de la crèche au Petit Pré	100€	100 €
Associations extra-municipales à vocation sociales	Le Comité des anciens combattants	50€	50 €
	ADMR	200€	200 €
	Amicale des Sapeurs pompiers de Lisle-sur-Tarn	100€	100 €
	Aide et Assistance à Domicile en Pays Rabastinois (AADPR)	200€	200 €
	Génération Mouvements	150€	150 €
Associations extra-municipales à vocation sportive	Association sportive Collège le Clézio UNSS Lisle –sur -Tarn	150€	150 €
	Association Tarnais sur la Teté		200 €
Associations départementales ou de portée nationale	Les Restos du Coeur	200€	200 €
	Paroles de femmes	200€	200 €

Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité ,

- APPROUVE le principe d'attribution des montants des subventions aux associations 2023, tels que présentés.

Il est précisé que Mme PEZOUS Magali s'est abstenue de participer à la présente délibération pour éviter tout conflit d'intérêt.

A stylized handwritten signature consisting of a central vertical stroke with a loop at the top and two long horizontal strokes extending outwards from the middle.A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Charney', with a large loop at the end.

**Objet: Division parcellaire-Acquisition -Rétrocession :Parcelles cadastrées ZP N°
45-46-47/Commune de Parisot - 2023 35**

Dans le cadre du projet d'investissement des liaisons douces « Le Bousquet /Nacaire », il est nécessaire d'envisager l'acquisition d'une partie des parcelles situées au lieu –dit « Les Parets » sur la commune de Parisot.

Les parcelles concernées sont :

- 2620 M² de la parcelle cadastrée ZP 45 appartenant à MME ANDRAL Solange .
- 792 M² de la parcelle cadastrée ZP 46 appartenant à MR MOURGUES Roger
- la parcelle cadastrée ZP 47 appartenant à MR ROBLIN Axel en échange d'une partie de la parcelle ZP 48 .

Les propriétaires ont donné leur accord pour le projet d'acquisition.

De ce fait, il est nécessaire de procéder à une division parcellaire.

Cette reconnaissance, plan d'état des lieux, plan de division seront réalisés par la société BGEO CONSEILS, géomètre expert, pour la somme de 1450 € HT soit 1740€ TTC

Le coût total de l'acquisition est de 3413 € soit 1€/M²

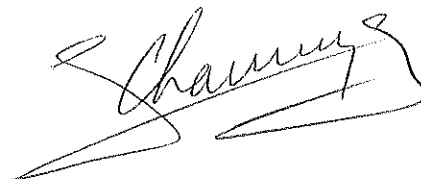
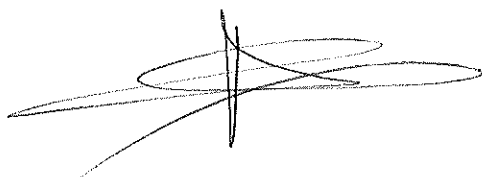
Il est précisé que les frais afférents l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-ACCEPTE la réalisation de la division parcellaire pour un projet d'acquisition d'une partie des parcelles ZP45, ZP 46, ZP 47 appartenant respectivement à Mme ANDRAL Solange, Mr MOURGUES Roger ,Mr ROBLIN Axel par la société BGEO CONSEILS .

-APPROUVE l'acquisition des parcelles citées

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers liés à cette division parcellaire.



Objet: Panneau d'affichage électronique: Validation de l'installation - 2023 34

Vu la délibération 2023-09 du 23 février 2023 portant sur la demande d'une subvention concernant l'installation d'un panneau d'affichage électronique sur la commune de Parisot

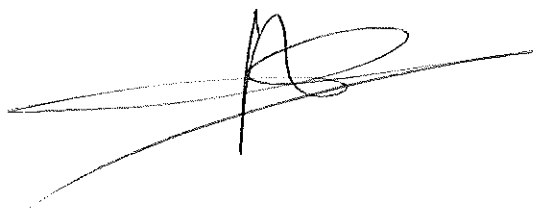
Monsieur le Maire

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise SIGNAUX GIROD est proposée pour l'installation du panneau d'affichage électronique..

Le montant de l'installation est de 14 418.46 € HT avec pose soit 17 302.16 TTC
+200 € HT / an abonnement 4G soit 240 TTC

Après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour l'installation du panneau d'affichage électronique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Schanny' with a large, sweeping flourish underneath.

Objet: Etude de conception des aménagements de la maison du 34 Route du Pastel - 2023 33

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un devis pour une étude de conception des aménagements de la maison de Mr CADAUX située au 34 Route du Pastel.

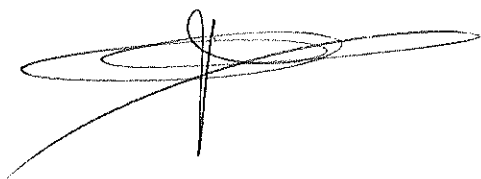
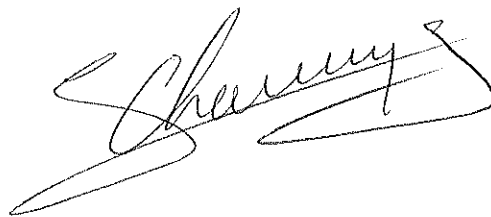
L'entreprise SOLIHA est proposée pour la réalisation de cette étude.

Le montant du devis est estimé à 2600 € HT soit 3120 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise SOLIHA pour la réalisation de cette étude.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned on the left side of the page.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charney', with a large, sweeping flourish underneath, positioned on the right side of the page.

Objet: Travaux enfouissement de la fibre sur les secteurs Napagèse, le Gascou, la Plaine de Minique, les Pradels et la Vergnarie-Basse : Validation des travaux de la maîtrise d'oeuvre - 2023 32

Monsieur le Maire présente un programme d'investissement à réaliser dans le cadre des travaux pour l'enfouissement de la fibre

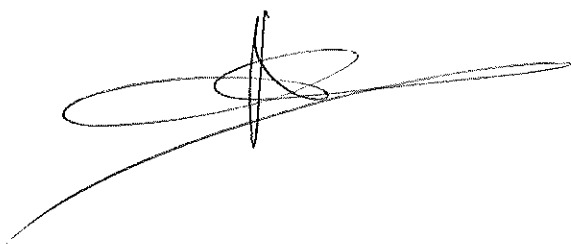
Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise OPALE pour la réalisation des travaux de maîtrise d'œuvre.

Devis maîtrise d'œuvre : OPALE pour 4350 € HT (1 à 3 km) soit 5 220 TTC

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise OPALE pour la réalisation des travaux.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charmy' with a stylized flourish at the end.

Objet: CIJ:cinéma plein air - 2023 30

Monsieur le Maire informe qu'une séance de cinéma en plein air aura lieu le 1^{er} septembre 2023 à Parisot sur la place du village en collaboration avec le CIJ .

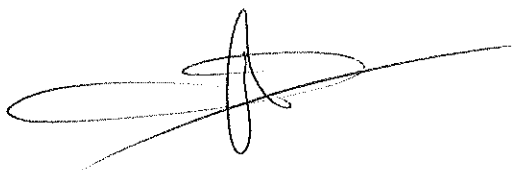

Le film Le Loup et le Lion a été choisi.

La société Ciné Plein Sud a fait une proposition de devis pour la projection du film :

Coût de la projection 1350 € HT soit 1424.25 € TTC

Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité

- APPROUVE la proposition de la société Ciné Plein Sud pour la projection de ce film.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chammy', with a large, sweeping flourish at the end.

Objet: Travaux enfouissement de la fibre sur les secteurs Napagèse,Le Gascou,la Plaine de Minique,les Pradels et la Vergnarie-Basse:Demande de subvention - 2023 31

Dans le cadre des travaux pour l'enfouissement de la fibre sur les secteurs Napagèse,le Gascou, la Plaine de Minique,les Pradels et la Vergnarie-Basse ,la commune accompagne les agriculteurs pour la maitrise d'œuvre (étude préalable et suivi de chantier), l'achat des matériaux et la mise en place d'un plan d'alignement (sans indemnité).

Les agriculteurs et/ou propriétaires réalisent les tranchées et posent les matériaux.

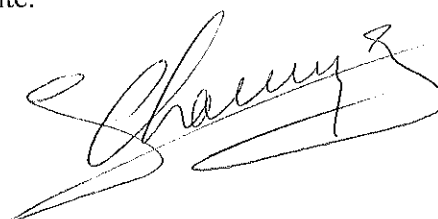
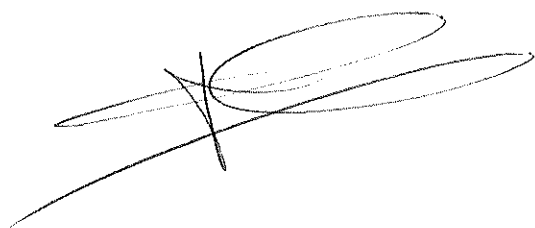
Les traversées de routes seront réalisées par la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil un plan de financement prévisionnel :

Maitrise d'œuvre :	4 350 € HT
Travaux	
Sable :	3 078 € HT
Fournitures (Gaines, chambre de tirage et plynnox)	12 657 € HT
Traversée de route	8 000 € HT
Total :	28 085 € HT

	montant subventionnable HT	Tx de subvention	montant de la subvention
FDT	28 085 €	30%	8 426 €
Fond de concours aggro commune de Parisot	28 085 €	30%	8 426 €
			11 234 €

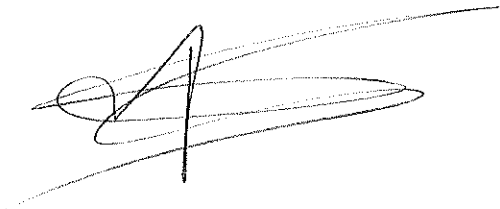
Après en avoir débattu , le Conseil , à l'unanimité,
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté.



Questions diverses

- Délégation du Maire
- table de salle de la mairie
- épicerie
- invitation repas Génération Mouvement

La séance est levée à 23 h.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'A' with a vertical stroke extending downwards, and several horizontal and diagonal lines crossing it.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cherry' with a large, sweeping flourish underneath.

